



Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil Municipal du 14 mai 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Thierry MESNIL, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, Mme Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, M. Christian PISARSKY, M. Alexandre BEY

Absents excusés :

Mme Valéria NAUDIN-MALLARD ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT
M. Thierry MESNIL ayant donné pouvoir à Mme Alexandra CAGNA (à compter de la délibération n°2024/00030)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1) Choix des entreprises (Voirie 2024 : Rues des Moutiers, trottoirs rues des Layottes et une partie de la Gouzotte).
- 2) Modification de la délibération du 22/2/22
- 3) Fonds concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits de Sols (ADS 2024)
- 4) Tirage au sort des jurés d'assises
- 5) Contrat de forage, Carrières des Buis
- 6) Modification parcellaire du bail de location de la carrière exploitée par MDB
- 7) Délibération autorisant la levée d'option d'achat (matériels informatique et illuminations)
- 8) Participation à la consultation portant sur la protection sociale complémentaire (risque prévoyance)

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 28 mars 2024.

Délibération n° 2024/00026

Choix des entreprises (voirie 2024 : Rues des Moutiers, trottoirs rues des Layottes et une partie de la Gouzotte 2023

Suite à la mission confiée au maître d'œuvre PMM concernant le suivi des travaux de voiries communales (Rue des Moutiers, trottoirs rues des Layottes et une partie de la Gouzotte), un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

M. le Maire présente aux élus le résultat de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **RETIENT** l'entreprise ROUGEOT, Champ Lain – 21190 MEURSAULT – pour un montant HT de 116 441.70 €.

Délibération n° 2024/00027

Modification de la délibération du 22/2/2022

Au cours de la séance du 22 février 2022, le conseil municipal avait délibéré sur le choix du type de revêtement pour la réfection du terrain de football. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, avait retenu comme type de revêtement le synthétique, mais le conseil avait précisé qu'en dessous de 50 % de subventions, l'opération serait annulée.

La plupart des financeurs publics sollicités ne rendront leur réponse qu'au cours de l'automne 2024, il sera, alors, trop tard pour lancer les travaux, les offres n'étant valables que jusqu'au 6 juillet 2024.

Malgré la méconnaissance de l'attribution des subventions, M. le Maire demande aux élus qui serait d'accord pour annuler une partie de la délibération du 22 février 2022. M. le Maire continue d'espérer d'obtenir au moins 50 % de subventions. M. Thierry MESNIL s'exprime ouvertement, comme suit : « lorsque nous avons voté la délibération initiale, c'était dans un souci de protéger les finances de notre commune, le fait d'annuler ce taux minimal de 50% de subvention, pourrait potentiellement faire prendre un risque financier important à notre commune, et j'y suis opposé ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de 2 voix contre (A. KUTTER, T. MESNIL) 3 abstentions (P. JACQUELIN, A. BEY, R. VAUTHEY) et 14 voix pour (J. FOL, G. RAVAUT, V. NAUDIN-MALLARD, A. CAGNA, J. SERRÉ, G. DUPUIS, V. PERISSUTTI, P. PODECHARD, C. GARREAU, S. CHAMALI, C. PISARSKY, I. SANCHEZ, V. DI MEGLIO, I. PETIOT) **ANNULE** la phrase portant sur ce seuil et **ACCEPTE** de lancer les travaux.

Délibération n° 2024/00028

Fonds de concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits de Sols (ADS 2024)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2015, la commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

A ce titre, la commune doit régler la somme de 10 327.28 € pour le traitement des dossiers durant l'année 2023 en urbanisme. En compensation, la communauté d'agglomération versera un fonds de concours du même montant.

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient que les communes prennent une délibération concordante en indiquant un projet qui sera financé à hauteur de 20 654.56 € afin que la communauté d'agglomération reverse par fonds de concours à hauteur de 50 % ce financement ($20\,654.56/2 = 10\,327.28$ €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** la dépense des équipements d'investissement suivante :
 - - Fenêtre classe école primaire 7 831.50 HT (9 397.80 € TTC)
 - - Store classe école primaire 908.15 € HT (1 089.78 € TTC)
 - - Rénovation salle de classe école primaire 8 154.16 € HT (9 784.99 € TTC)
 - - Réfection peinture portes volets mairie 7 145.96 € HT (8 575.15 € TTC)
- **DÉCIDE** de demander le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud d'un montant de 10 327.28 €.

Délibération n° 2024/0029

Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'ensemble des Communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de six personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

Louis TUPINIER	Inscrit(e) sous le n° 617/001
Nina MOATTI	Inscrit(e) sous le n° 454/001
Mohamed SADRATI	Inscrit(e) sous le n° 575/001
Thomas REGUERO	Inscrit(e) sous le n° 608/002
Christian PAOLI	Inscrit(e) sous le n° 535/002
MAIRE née THOMAS Christiane	Inscrit(e) sous le n° 677/002

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

Délibération n° 2024/0030

Contrat de fortage, Société Carrière des Buis

M. le Maire rappelle que par acte notarié du 27 février 2015, un contrat de fortage avait été signé entre la SARL CARRIERE DES BUIS et la commune de LADOIX-SERRIGNY.

La société CBS (Carrières Bourgogne Sud) a acquis, en date du 3 novembre 2023 la totalité des parts sociales composant le capital social de la SARL CARRIERE DES BUIS, parts cédées par les sociétés SETP et SETP Holding.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de ce changement d'actionnariat au sein de la structure CARRIERE DES BUIS et prend note du nouveau locataire, la société CBS (Carrières Bourgogne Sud).

Délibération n° 2024/0031

Modification parcellaire du bail de location de la carrière exploitée par MDB

M. le Maire rappelle que pour les besoins de la société CBS et afin d'optimiser au mieux le passage de leurs camions, ces derniers ont proposé de rejoindre leur carrière située sur la commune de Magny les Villers par une piste qui traverserait deux parcelles communales.

Un document de modification parcellaire doit être établi par un géomètre, car MDB, locataire d'une des deux parcelles communales sera impacté par cette modification. M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce document de bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à raison de 1 voix contre (J. SERRÉ), 4 abstentions (A. BEY, S. CHAMALI, C. PISARSKY, I. SANCHEZ) et 14 voix pour (J. FOL, A. CAGNA, G. RAVAUT, V. NAUDIN-MALLARD, A. KUTTER, P. JACQUELIN, I. PETIOT, P. PODECHARD, V. PERISSUTTI, G. DUPUIS, R. VAUTHEY, V. DI MEGLIO, Corinne GARREAU, T. MESNIL) **AUTORISE** le Maire à effectuer ce plan de bornage et **PREND** en charge les frais afférents à ce dossier.

Délibération n° 2024/0032

Délibération autorisant la levée d'option d'achat (matériels informatique et illuminations)

M. le Maire rappelle que ces dernières années, la commune avait pris l'option de louer du matériel informatique ainsi que du matériel d'illuminations de Noël.

Au terme de ces contrats, il convient de procéder à une levée d'option, s'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, il convient de délibérer.

M. le Maire rappelle les montants qui s'élèvent à 151.61 € TTC pour le matériel informatique et à 224.06 € TTC pour les illuminations.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de procéder à ces deux levées d'option.

Délibération n° 2024/00033

Participation à la consultation portant sur la protection sociale complémentaire (risque prévoyance)

M. le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2022, le conseil municipal avait pris acte qu'une ordonnance de février 2021 rendait obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) de leurs agents.

L'ordonnance impose aux employeurs publics, comme cela se fait dans le secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire, quel que soit le statut de l'agent.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de PSC auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques de prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour les risques prévoyance à compter du 1er janvier 2025. Les employeurs publics (comme la commune de LADOIX-SERRIGNY) peuvent participer à la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre d'un appel public à concurrence pour proposer des garanties collectives d'assurance à effet au 1er janvier 2025.

La commission « gestion du personnel » ayant travaillé sur ce dossier a émis un avis favorable pour participer à la consultation lancée par le CDG pour proposer des garanties collectives d'assurances à effet au 1^{er} janvier 2025 ; la commission a, également, statué, sur la participation mensuelle brute par agent, elle a défini une participation de 12 €/agent/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOUHAITE** participer à la consultation lancée par le CDG et **DÉCIDE** de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire et ce à hauteur de 12 €/agent/mois.

Questions diverses

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

BAUX			
28/03/24	FAIVRE Océane	1 Place du Souvenir	550,00 €
	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
03/04/2024	Coordination SPS - Voirie 2024	Qualiconsult	1 728,00 €
03/04/2024	Réfection volets fenêtres mairie	SAS Jérémy FERNANDES	8 575,15 €
03/04/2024	Coordination SPS - Terrain de football synthétique	Bourgogne SPS	2 862,00 €
04/04/2024	Panneaux "Villes et Villages fleuris"	Signaux Girod	296,84 €
08/04/2024	Poubelle cimetière	Challenv	1 168,70 €
08/04/2024	Végétaux	Sonofep	8 296,64 €
08/04/2024	Panneaux "Route barrée et déviation"	Signaux Girod	992,14 €
09/04/2024	Seuil en pierre de Corton - salle d'activité école primaire	MDB	1 140,00 €
09/04/2024	Travaux de menuiserie côté gauche de l'autel - Église	Augey	1 608,00 €
09/04/2024	Remplacement des luminaires (led) école primaire + préau	SARL Florent BERSOT	5 500,58 €
09/04/2024	Rénovation salle de classe 3 école primaire	SMP CONCEPT	9 784,99 €
09/04/2024	Peinture hall, réserve et sanitaires de la salle des fêtes PG	Ets Christophe PETIOT	3 338,00 €
09/04/2024	Remplacement moteur volet école maternelle	Allo Stores	457,37 €
09/04/2024	Remplacement de la roue de sonnerie de la cloche 3 et mise en place d'une antenne	Bodet Campanaire	2 778,00 €
11/04/2024	Diagnostic état de conservation structurel logement 29 Avenue de Corton	Geboa	1562.00 € (remplace et annule le devis de 1 704.00 € du 20/02/2024-TVA 10%)
15/04/2024	Travaux sylvicoles P.35 P.36 et travaux d'infrastructure	ONF	12 103,60 €
17/04/2024	Implantation 3 points de référence cour école primaire pour travaux préau	Groupe Elabor	420,00 €
17/04/2024	Chevalets présentation livres bibliothèque	Eure Film	245,88 €
17/04/2024	Chauffeuses, dalles de sol pour bibliothèque	Manutan	886,01 €
23/04/2024	Repérage amiante avant démolition-Préau école primaire	Qualiconsult Immobilier	528,00 €
29/04/2024	Mission Maîtrise œuvre rue et Impasse des Cras	PMM	8 679,00 €
30/04/2024	Complément de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du dispositif de vidéoprotection	Ingenis	3 504,00 €
30/04/2024	Diagnostic amiante rue des Cras - Voirie 2024	Top Diags	1 380,00 €

Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires
27/03/2024	7 rue du Meix Marillier	Christian et Marguerite ROPITEAU
02/04/2024	21 route de Beaune	Colette DEGUIN
03/04/2024	5244 rue des Trois Noyers	SCI FLP21 (Franck PELLETIER)
09/04/2024	31 route de Beaune	LAUCLAIRE INVEST (Laurent BONNET)

Point sur les commissions

Commission voirie

M. Gaston RAVAUT informe l'assemblée que les travaux de voirie pour la Rue et l'Impasse des Cras pourraient être réalisés cette année, à l'automne prochain. En effet, d'une part, la participation communale pour la voie d'accès à la salle omnisports communautaire étant moindre, d'autre part les travaux de la rue de la Gouzotte ayant été retardés, tous ces crédits ont été reportés pour ces voiries. Une consultation est en cours, au prochain conseil municipal, le conseil municipal pourra se positionner sur le choix des entreprises.

M. RAVAUT fait part de divers dossiers comme des délaissés de voirie au Hameau de Corcelles et au bord de la rivière La Lauve.

Commission bâtiments

M. Philippe JACQUELIN fait état de l'avancement des travaux du préau de l'école primaire et des imprévus comme une partie à désamianter non prévu dans le marché par le cabinet d'architectes. Une réunion de chantier se déroulera mercredi 15 mai prochain où M. le Maire souhaite discuter de ces frais supplémentaires.

Il fait part, également, de divers travaux réalisés depuis le vote du budget comme le seuil d'une salle de classe de l'école primaire, des travaux de l'autel de l'Eglise, etc.... Des travaux de nettoyage de la façade de l'Eglise ont été réalisés mais les massifs fleuris ont été abîmés.

Questions diverses

Mme Virginie DI MIGLIO fait part d'une manifestation, dénommée STREET TOUR, le 24 août prochain au skate-park de la commune pour une initiation Roller avec prêt de matériel. Une démonstration TEAM PRO AM Sports aura lieu le même jour.

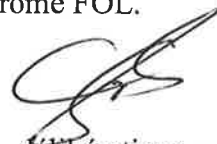
Un point est fait sur la tenue des bureaux de vote aux élections européennes du 9 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 52.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PETIOT.




Le Maire,
Jérôme FOL.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 15 mai 2024.